



DÉLIBÉRATION

23/06/2016

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h30, les membres du Conseil d'Arrondissement du 19^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 19^e arrondissement, sur convocation à eux adressée, le vendredi 17 juin 2016 par le Maire d'arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichée à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s :

Mme BARANDA, M. BOHBOT, Mme BROSEL, MM. CHERFA, CHICHE, DAGNAUD, DAOUDA-KOUADIO, Mmes DAREAU, FILOCHE, FUCHS, GAILLANNE, M. GAU, Mmes GAUTREAU, JEMNI, MM. JOMIER, KOCH, Mmes KONE, LANIESSE, MM. LAPEYRE, LERT, MADEC, Mmes MERZI, MINDAY, M. NAWROCKI, Mme ONGHENA, M. PENINO, Mmes POUDIOT, RAMOUL, SOLANS, MM. THEBAULT, TINTI, WANG.

Ont donné pouvoir pour les représenter :

M. AHOUDIAN à M. MADEC, Mme GUY à M. DAGNAUD, Mme MALAI à M. LERT, M. NORDMAN à Mme JEMNI.

Absent-e-s excusé-e-s :

MM. AMORY, GIANNESINI, Mme GRAPIN-DAGORNO, MM. JOURNO, MABILEAU, Mme RICHARD.

M. LERT est arrivé au point 4 de l'ordre du jour définitif, il n'a donc pas voté les points 1 à 3.

M. TINTI est arrivé au point 6 de l'ordre du jour définitif, il n'a donc pas voté les points 1 à 5.

Mme BARANDA est sortie au point 11 de l'ordre du jour définitif et est revenue au point 15, elle n'a donc pas voté les points 11 à 14.

MM. LERT, MADEC et Mme SOLANS sont sortis au point 13 de l'ordre du jour définitif et sont revenus au point 14, ils n'ont donc pas voté le point 13.

Mme JEMNI est sortie au point 13 de l'ordre du jour définitif et est revenue au point 16, elle n'a donc pas voté les points 13 à 15.

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement étant présente.

M. DAGNAUD salue le public venu assister au Conseil d'arrondissement. Comme il l'avait indiqué dans l'ordre du jour et conformément à l'article 15 du règlement intérieur, des vœux rattachés à la délibération 2016 DU 1 sont déposés en séance.

Sont ensuite votées les délibérations suivantes :



DÉLIBÉRATION

23/06/2016

Délib. 19/16/116

DÉLIBÉRATION n° 116

V192016027
Vœu rattaché à la
délibération :
2016 DU 1 -
Évaluation du Plan
Local d'Urbanisme,
approbation de la
modification
générale relatif à
l'aménagement et
l'accessibilité des
locaux pour vélos

Le Conseil du 19^e arrondissement ;

Vu l'article L.2511-12 alinéa 12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 14 et 15 du règlement intérieur adopté par la délibération 19/14/211 du 6 octobre 2014 ;

Vu le projet de vœu V192016027 déposé par le groupe écologiste et citoyen relatif à l'aménagement et l'accessibilité des locaux pour vélos ;

Vu le rapport présenté par Mme Sophie MINDAY, Adjointe au Maire, selon les termes duquel :

« Considérant les objectifs de la Ville de Paris en matière de réduction de la pollution atmosphérique ;

Considérant la politique de lutte contre le bruit conduite par la Ville de Paris ;

Considérant que la circulation des véhicules motorisés constitue la première source d'émission de gaz à effet de serre à Paris ; considérant de même qu'une part essentielle du bruit en milieu urbain est imputable à la circulation de ces véhicules ;

Considérant que la Ville de Paris encourage activement les alternatives aux véhicules individuels motorisés, parmi lesquels les transports collectifs, la marche à pied, ou encore le vélo ;

Considérant que la progression de la pratique cycliste à Paris passe par le développement d'aménagements cyclables dédiés, par l'apaisement général de la circulation mais aussi par le développement de l'offre de stationnement, sur la voie publique comme dans les espaces privés ;

Considérant que l'encouragement à une utilisation fréquente voire quotidienne du vélo requiert des conditions de stockage et de stationnement sécurisées, aisément accessibles ; »

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19^e arrondissement ;

EMET LE VŒU QUE :

Article unique :

La création ou l'aménagement d'espaces dédiés au stationnement vélo s'effectue dans des locaux de plain-pied, ou lorsque cela n'est pas possible, leur accessibilité aisée soit assurée, notamment par des dispositifs tels que les rampes ou ascenseurs. Ces locaux devront en outre pouvoir être fermés de sorte à garantir la sécurité des vélos stationnés.

Le présent vœu est adopté à la majorité.

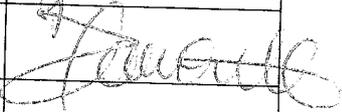
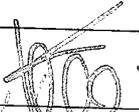
Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoir(s) écrit(s).

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 32 dont 4 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0.
- Nombre d'abstentions : 3.
- Nombre de non participation au vote : 1

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
FEUILLE DE PRESENCE

23/06/2016

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Adji AHOUDIAN		Pierre-André KOCH	
Jérôme AMORY		Fatoumata KONE	
Violette BARANDA		Philippine LANIESSE	
Jack-Yves BOHBOT		Bruno LAPEYRE	
Colombe BROSEL		Dan LERT	
David CHERFA		Stéphane MABILEAU	
Mahor CHICHE		Roger MADEC	
François DAGNAUD		Joyce MALAI	
Adama DAUDA-KOUADIO		Yasmina MERZI	
Emilie DAREAU		Sophie MINDAY	
Léa FILOCHE		Philippe NAWROCKI	
Andrea FUCHS		Nicolas NORDMAN	
Fanny GAILLANNE		Anne-Constance ONGHENA	
Gabriel GAU		Mao PENINOU	
Karine GAUTREAU		Tatiana POUDIOT	
Jean-Jacques GIANNESINI		Linda RAMOUL	
Christine GRAPIN-DAGORNO		Firmine RICHARD	
Severine GUY		Aurélié SOLANS	
Halima JEMNI		Eric THEBAULT	
Bernard JOMIER		Sergio TINTI	
Max JOURNO		Olivier WANG	